

L'Écho de Barkmere – Mai 2016

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le 14 mai 2016 :

- Le Maire Trépanier nous informe que les bouées de navigation sont installées. La préposée au débarcadère a commencé à travailler les fins de semaine afin d'assurer la décontamination des bateaux. Les employés de la ville rempliront cette tâche durant la semaine.
- Il y aura distribution gratuite d'arbres le samedi 28 mai et le dimanche 29 mai au débarcadère. Il y a 50% plus d'arbres que l'an dernier et 20 espèces différentes.
- Tel que prévu, il y aura une discussion publique le samedi 18 juin à 10h00 au Centre Communautaire. Les citoyens pourront échanger avec le Conseil concernant certains aspects d'urbanisme et leur vue sur le futur de Barkmere (les clauses des droits acquis et l'éclairage extérieur notamment seront à l'ordre du jour).
- Le Ministre Coiteux du gouvernement du Québec nous a confirmé par écrit la subvention pour la construction de l'Édifice Municipal à Barkmere. Bonne nouvelle : nous recevons le maximum de la subvention, soit 65% des coûts admissibles totaux. Nous pouvons maintenant appliquer pour une autre subvention à travers le programme de la TECQ (taxe sur l'essence) pour le 35% restant. Notre objectif est d'être ainsi subventionné pour 95% des coûts de l'Édifice Municipal (montant maximal permis).
- Mme Donna Florence, de l'APLÉ, nous informe qu'ils vont bientôt remplacer un quai sur l'île Goulden. L'ouverture de la saison se tiendra le 25 juin à 17h00 après l'Assemblée Générale Annuelle qui elle, se tiendra à 16h00. Leur envoi postal pour le renouvellement des membres se fait cette semaine. Ils vont encore organiser une collecte de déchets par barge au mois d'août.
- Le Conseil a adopté une résolution pour autoriser un recours en vertu d'un cautionnement de soumission d'appel d'offres. Le plus bas soumissionnaire pour l'Édifice Municipal, Construction Tetris de

Ste. Adèle, a confirmé son retrait du processus d'appel d'offres pour leur incapacité de nous fournir un cautionnement d'exécution tel qu'exigé au devis d'appel d'offres. La Ville a donc choisi le 2^e plus bas soumissionnaire, le « Groupe Laverdure Construction inc. » pour un montant maximum de 689 022 \$, taxes incluses. La différence entre les deux soumissions, d'environ 12 500 \$ est donc payée par la compagnie d'assurance de Tétris Construction et n'affectera aucunement Barkmere qui conserve le même coût total de construction. Le Groupe Laverdure est prêt à débiter la construction dans les prochaines semaines.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront sur le site web le mois prochain.